



SERVICE

ENFANCE

PROJET PEDAGOGIQUE 2023-24

Accueil de mineurs 12-17 ans



Mairie de Moissac.

SOMMAIRE

I.	<u>LE TERRITOIRE :</u>	p 3
	1. Moissac	p 3
	2. Le constat social	p 3
	3. La création de l'accueil	p 3
II.	<u>LE PROJET PEDAGOGIQUE :</u>	p 3
	1. Définition	p 3
	2. Les objectifs généraux issus du projet éducatif	p 3
	3. Les objectifs pédagogiques et les moyens opérationnels	p 4
III.	<u>ORGANISATION GENERALE :</u>	p 6
	1. Le public accueilli	p 6
	2. Le fonctionnement administratif	p 6
	a) Les inscriptions	p 6
	b) Le paiement	p 7
	3. Le Fonctionnement de l'accueil	p 7
	a) Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires	p 7
	• Les mercredis	p 7
	• Les vacances scolaires	p 7
	b) Les locaux	p 8
	c) La restauration	p 8
	d) Les effectifs	p 8
	• Les mercredis	p 8
	• Les vacances scolaires	p 8
	e) Les équipes	p 9
	• Les mercredis	p 8
	• Les vacances scolaires	p 8
	f) Le transport	p 8
	g) Les partenaires	p 9
	4. La relation parents/équipe pédagogique	p 9
	5. Les journées types : mercredis et vacances scolaires	p 9
IV.	<u>LES EVALUATIONS :</u>	p 12
	1. Par l'équipe d'animation	p 12
	2. Par les enfants	p 12
	a) Une évaluation quantitative	p 12
	b) Une évaluation qualitative	p 12
V.	<u>LES BILANS :</u>	p 13
	1. Le bilan d'équipe	p 13
	2. Le bilan avec le service AED/AESH	p 13
	3. Le bilan avec la coordinatrice de séjour	p 13
	4. Le bilan de séjour	p 13
	Annexe 1 : grille d'évaluation	p 14

I. LE TERRITOIRE :

1. Moissac :

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Quercy blanc, correspondant à la partie méridionale du Quercy, devant son nom à ses calcaires lacustres du Tertiaire.

En 2022, la commune comptait 13 500 habitants.

2. Le constat social :

- Adolescents de différentes cultures.
- 3 écoles sur 6 en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et 2 quartiers politiques de la ville (centre-ville et Sarlac).
- 2 collèges.
- 1 MFR (Maison Familiale et Rurale).
- Adolescents de 11 à 15 ans ayant besoin d'être encouragés à participer aux séjours de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).
- Inclusion d'enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire.

3. La création de l'accueil :

La municipalité souhaite exercer à nouveau la compétence jeunesse qui était confiée à une association depuis plus de vingt ans. Une mission qui incombe au service enfance qui gère le centre de loisirs maternel et élémentaire. Dans cette continuité, le service prendra en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaire et extrascolaire des 12-17 ans.

II. LE PROJET PEDAGOGIQUE :

1. Définition :

Le projet pédagogique traduit de façon concrète les engagements et les objectifs du projet éducatif. Il est un descriptif du fonctionnement du centre de loisirs en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques et de moyens matériels et humains.

2. Les objectifs généraux issus du projet éducatif :

Objectif 1 : Favoriser le développement et l'épanouissement personnel.

Objectif 2 : Favoriser la socialisation et l'autonomie.

Objectif 3 : Respecter l'individualité et la spécificité de chacun.

Objectif 4 : Favoriser la prévention de la délinquance au travers d'objectifs communs avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de

la Délinquance), notamment avec le respect du principe de laïcité (référence à la charte de la laïcité de la branche famille).

Objectif 5 : Favoriser l'information et l'accompagnement des familles sur l'offre des services liés à l'enfance.

Objectif 6 : Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances.

3. Les objectifs pédagogiques et moyens opérationnels :

Objectifs généraux :	Objectifs pédagogiques :	Moyens opérationnels :
Favoriser le développement et l'épanouissement personnel	Rendre l'adolescent acteur de ses vacances.	- Respect du choix de l'adolescent. - Réalisation d'activités spontanées.
	Favoriser la concertation et la création au profit du groupe.	- Mise en place de temps d'échange et d'écoute. - Emergence de projets avec les plus âgés : 14-17 ans.
Favoriser la vie en collectivité et l'autonomie	Permettre aux adolescents d'évoluer dans les différents espaces et milieux qu'offre notre territoire (local, département, région).	Organisation de sorties à thème ou à découverte.
	Ouverture sur le milieu professionnel et associatif.	Organisation d'ateliers en partenariat avec des professionnels.
	Faire évoluer l'adolescent au sein du groupe.	- Mise en place d'activités collectives et d'activités en petits groupes. - Créer une cohésion de groupe.
	Permettre aux jeunes de rencontrer d'autres adolescents de leur âge.	- Organisation de rencontres avec les ALSH de villes voisines. - Organisation d'animations « passerelles » avec 11-12 ans. - Organisation de soirées.
Respecter l'individualité et la spécificité de chacun.	Responsabiliser l'adolescent au sein du groupe.	- Mise en place des règles de vie et du cadre de fonctionnement.

		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de tâches adaptées et réalisables pour cet âge pendant les activités les séjours et les soirées. - Mise en place d'activités ou de moments « libres ».
Favoriser la prévention de la délinquance au travers d'objectifs communs avec le CLSPD.	Prévenir les conduites à risques en direction des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> - Animations thématiques. - Rencontres avec les différents partenaires.
	Prévenir les incivilités et la violence.	
	Initier aux valeurs fondamentales de la citoyenneté et de la laïcité	-Charte de la laïcité de la branche famille.
Favoriser l'information et l'accompagnement des familles sur l'offre des services liés à l'enfance.	Rendre visible les services d'accueil et d'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Services présents dans les locaux administratifs du centre de loisirs. - Affichage sur panneaux au centre de loisirs. - Distribution de plaquettes d'information lors des inscriptions. - Rencontres avec les familles dont les enfants sont en situation de handicap ou en situation difficile.
	Améliorer l'information auprès des parents.	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'informations spécifiques aux sorties. - Panneaux d'affichage à l'entrée du centre. - Diffusion de photos et annotations sur les réseaux sociaux. - Lors des Temps d'accueil.

Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances.	Amener l'adolescent à découvrir de nouvelles activités.	- Diversité des activités et des lieux. - deux ou trois activités proposées quotidiennement.
	Respecter le rythme de l'adolescent.	- Activités proposées à la demi-journée ou à la journée, mini-séjour, soirée. - Organisation de moments ou jeux en autonomie.
	Susciter le plaisir.	- Pratiquer des activités novatrices ou faisant appel aux nouvelles technologies.

III. ORGANISATION GENERALE :

1. Le public accueilli :

L'adolescence est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période reconnue compliquée. En effet, l'adolescent a plusieurs besoins que l'on peut classer :

Les besoins physiques : Il apprend à se connaître, à se détendre, à s'adapter aux évolutions de son corps. Il a besoin de sommeil, de temps libres et de calme, d'une alimentation équilibrée.

Les besoins sociaux : Il souhaite être reconnu en tant qu'individu et être reconnu au sein du groupe pour trouver sa place. Il a un besoin d'interactions sociales et une appartenance à un groupe affinitaire. Mais il a aussi besoin d'indépendance.

Les besoins psychologiques : Les adolescents, pour se construire recherchent les limites. Ils ont besoin d'être en compétition, d'être pris au sérieux, tout en recherchant la sécurité affective. Durant cette période, le jeune porte son intérêt sur les amis, le groupe, les grands événements, la communication. Il s'identifie aux idoles, son « apparence » prend une très grande importance. L'adolescent ne veut plus être considéré comme un enfant et a besoin de prouver qu'il est « capable de... ». Il tend vers de plus en plus d'autonomie.

2. Le fonctionnement administratif :

a) Les inscriptions :

Les inscriptions se déroulent au pôle enfance, 5 rue des Mazels, selon un calendrier défini en début d'année scolaire. Deux inscriptions sont proposées aux familles : une pour les mercredis et une pour les vacances. Lors de cet entretien, les familles remplissent les différents documents administratifs et prennent connaissance des diverses informations sur le déroulement de l'accueil. Des inscriptions, via le portail famille seront possibles.

b) Le paiement :

Le paiement de la prestation s'effectue lors de l'inscription. Plusieurs modes de paiement sont possibles : chèque, espèces, carte bancaire, accès au portail famille. Une grille tarifaire est établie en fonction du quotient familial, permettant une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale.

3. Le fonctionnement de l'accueil :

a) Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires :

- Les mercredis :

De 12h00 à 18h15 (demi-journée avec repas et goûter).

Un transport est mis en place pour récupérer les enfants à la sortie des collèges de la ville.

De 14h00 à 18h15 (demi-journée sans repas mais avec goûter).

Les horaires d'accueil sont les suivants : de 13h45 à 14h00.

Dans les 2 cas, les sorties commencent à partir de 16h30 jusqu'à 18h15.

- Les vacances scolaires :

Deux fréquentations du centre sont possibles :

- journée complète avec repas et goûter.

- demi-journée matin ou après-midi avec ou sans repas et goûter.

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- De 7h30 à 9h00

- A 12h00

- De 13h45 à 14h00

- De 16h30 à 18h15.

Le centre est fermé pendant les vacances de fin d'année.

La collectivité se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des accueils en fonction des évolutions réglementaires, des sorties et des projets spécifiques.

b) Les locaux :

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) dispose de deux salles d'activités, d'une cour, de sanitaires, d'un préau, d'un réfectoire.

c) La restauration :

Le service restauration (repas et goûters) est assuré par un prestataire extérieur intercommunal (La Sogeres) selon un cahier des charges définies.

d) Les effectifs :

- Les mercredis :

L'effectif déclaré est de 36 enfants âgés de 12 à 17 ans. Les enfants sont répartis en deux groupes. Un premier groupe d'adolescents âgés de 12 à 14 ans est constitué, puis un deuxième groupe de jeunes âgés de 15 à 17 ans.

- Les vacances scolaires :

L'effectif déclaré est de 36 enfants âgés de 12 à 17 ans. Les enfants sont répartis en deux groupes. Un premier groupe d'adolescents âgés de 12 à 14 ans est constitué, puis un deuxième groupe de jeunes âgés de 15 à 17 ans.

e) Les équipes :

- Les mercredis :

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et de deux animateurs. Des réunions d'équipe sont organisées en fin de période afin de planifier les animations, activités, sorties de la période suivante.

- Les vacances scolaires :

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et de deux animateurs. Des réunions de préparation du séjour sont programmées en amont.

f) Le transport :

Le service enfance dispose d'un minibus permettant d'assurer le transport des adolescents.

g) Les partenaires :

- Harmoniser les pratiques éducatives des divers acteurs intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Maintenir et développer le partenariat avec les associations sportives, sociales, artistiques et culturelles de la ville.
- Continuer la collaboration avec les différents services municipaux et partenaires institutionnels.

4. La relation parents/équipe pédagogique :

L'accueil des parents se déroule de 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h15 l'après-midi. Durant ces temps, des échanges d'informations se font entre les parents et l'équipe pédagogique. Hors temps d'accueil, un affichage extérieur sur panneaux est consultable à l'entrée du centre. Sur ce panneau les parents trouvent divers documents comme la déclaration de séjour, les coordonnées des directeurs, les programmes, les menus etc...

5. Journées types : des mercredis et des vacances scolaires :

Sur les pages suivantes sont présentées les deux journées types ; celle du mercredi après-midi puis celle de l'accueil qui se déroule pendant les vacances scolaires. La collectivité se réserve le droit de modifier l'organisation des accueils en fonction des évolutions réglementaires.

JOURNEE TYPE A.L.S.H MUNICIPAL ADOLESCENT
MERCREDI APRES-MIDI

	Horaires	Fonctionnement
	11h30	Préparation des activités et animations par les animateurs.
R E P A S	12h00 à 14h00	<p align="center"><u>Repas</u></p> <p align="center">12h00 à 12h30 : arrivée des adolescents Repas au réfectoire de 12h30 à 13h30 13h30 à 14h00 : temps libre.</p> <p align="center"><u>Accueil des adolescents arrivant à 13h30 par l'équipe.</u></p>
A C T I V I T E S	14h00 à 16h30	<p align="center">14h00 : concertation avec les adolescents sur les activités.</p> <p align="center">14h20 : début des activités.</p>
	16h30	<u>Collation</u>
A C C U E I L	16h30 à 18h15	<p align="center">Temps libre : jeux extérieurs ou intérieurs.</p> <p align="center">Départ échelonné à partir de 16h30.</p>

JOURNEE TYPE A.L.S.H MUNICIPAL ADOLESCENT
VACANCES SCOLAIRES

	Horaires	Fonctionnement
A C C U E I L	7h30 à 9h30	Accueil des adolescents et des parents, Jeux intérieurs ou extérieurs.
A N I M A T I O N S	A partir de 9h30	Concertation avec les adolescents sur les activités.
	9h45 à 12h00	Activités ou sorties encadrées par les animateurs par groupe d'âge.
R E P A S	12h00 à 14h00	<u>Repas</u> Repas de 12h00 à 13h00 13h00-14h00 : temps libre dans les locaux du centre <u>Accueil des adolescents arrivant à 13h30 par l'équipe.</u>
A C T I V I T E S	14h00 à 16h30	14h00-14h20 : présentation des activités 14h20-16h30 : Activités ou sorties encadrées par les animateurs par groupe d'âge.
	A partir de 16h30	<u>Collation</u>
A C C U E I L	16h30 à 18h15	Temps libre : jeux d'extérieur ou d'intérieur. Accueil des familles. Départ échelonné des jeunes.

IV. LES EVALUATIONS :

1. Par l'équipe d'animation :

L'équipe pédagogique évaluera les interventions proposées par les partenaires extérieurs ainsi que les différentes sorties.

Pour cela, elle pourra utiliser les critères suivants :

- la participation des adolescents
- le relationnel de l'encadrement (pédagogie, à l'écoute)
- l'adaptation du matériel
- l'adaptation des activités aux âges des adolescents
- la durée de l'activité/intensité de l'activité
- la répartition des différents temps (temps actif/temps d'écoute ou temps de pratique/temps de consigne).

2. Par les adolescents :

Sur le temps de la collation, l'équipe d'animation questionnera les adolescents sur leur ressenti de la journée.

a) Une évaluation quantitative :

L'équipe d'animation comptera les adolescents qui se répartiront de la façon suivante :

- L'adolescent a passé une bonne journée.
- L'adolescent a passé une journée correcte.
- L'adolescent a passé une mauvaise journée.

b) Une évaluation qualitative :

L'équipe d'animation demandera aux jeunes les raisons de leur choix.

L'équipe d'animation remplira la grille d'évaluation (annexe 1 p14) qui sera discutée lors des réunions bilans.

V. LES BILANS :

1. Le bilan d'équipe :

Un bilan d'équipe est effectué chaque semaine pour l'accueil des vacances scolaires et par période scolaire pour l'accueil des mercredis. Il vise à évaluer la participation des adolescents aux activités, l'entente dans les groupes, la gestion des jeunes difficiles, l'organisation générale du séjour, relations avec les autres personnels, prestataires. De même, il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés à travers les différentes actions menées.

2. Le bilan avec le service AED/AESH :

Un bilan est dressé pour évaluer l'accueil des adolescents en situation de handicap ou jeunes jugés difficiles en collaboration avec la famille. Un accompagnement individuel spécifique peut être proposé suite à la décision de la commission d'attribution des heures AVL (Auxiliaire de vie et de loisirs).

3. Le bilan avec la coordinatrice de séjour :

Il vise à indiquer les points positifs et négatifs du séjour avec des propositions d'améliorations pour les prochains séjours.

4. Le bilan de séjour :

Ce bilan rend compte du séjour dans sa globalité. Il énonce les points forts du séjour, les sorties, le déroulement du séjour, les différentes activités proposées aux adolescents, les relations avec les partenaires, la communication sur l'accueil (photos).

GRILLE D'ÉVALUATION DES JOURNÉES AU CENTRE DE LOISIRS

JOURS	QUANTITATIF (nombre)	QUALITATIF (pourquoi)
LUNDI	○	
	○	
	○	
MARDI	○	
	○	
	○	
MERCREDI	○	
	○	
	○	
JEUDI	○	
	○	
	○	
VENDREDI	○	
	○	
	○	

○ : l'enfant a passé une bonne journée, s'est bien amusé.

○ : l'enfant a passé une journée correcte.

○ : l'enfant a passé une mauvaise journée.

(Annexe 1)